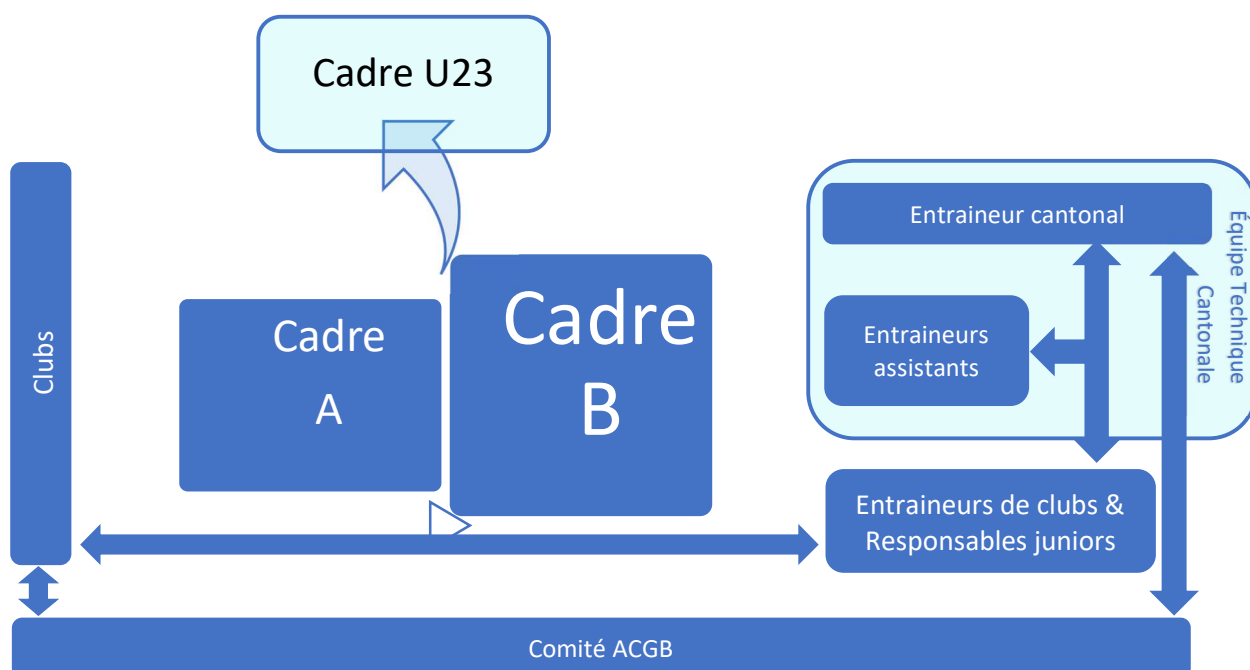


Afin de suivre les joueurs à l'issue de leur parcours dans le cadre cantonal juniors, l'ACGB propose un accompagnement spécifique pour les joueurs U21 & U23 qui suivent une logique poussée de progression dans le badminton.

STRUCTURE SPORTIVE « U23 » DE L'ACGB :



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CADRES U23 :

En parallèle des cours pour les Juniors, dispensés chaque jour de la semaine entre septembre et juin, des cours collectifs sont dispensés par l'entraîneur cantonal (remplacements ponctuels possibles) ou par des entraîneurs diplômés JS et Swiss-Badminton

Ces cours sont donc proposés aux U21 et U23, membres « Swiss badminton » du Canton de Genève, motivés et impliqués dans une volonté de progression. Un comportement respectueux et une attitude positive sont exigés.

STRUCTURE DU CADRE U23 (en bref / + de détails en page 3) :

Critères	Cadre U23 – groupe A ou B
Catégories d'âge	U21 / U23
Nombre de places	12 joueurs
Niveau de jeu	National prioritairement
Nbre de cours/semaine mini	Au moins 3 entraînements DONT ceux que le club propose
	Accompagnement
Cours possibles	2 par semaine + possibilité sur les cours juniors du cadre A
Coaching	Sur la phase qualificative au CSE
Encadrement	Entraîneur Cantonal prioritairement
Coût	CHF 250.-/an**

**Hors frais de compétitions et réductions possibles

CADRE U23

Le cadre U23 permet aux joueurs issus du cadre juniors de continuer leur progression au travers de cours collectifs adaptés. Les joueurs qui le composent proviennent généralement du cadre A ou de la Relève.

Ponctuellement, il est possible que des joueurs des autres cadres puissent intégrer le groupe au regard de leur parcours et de leur motivation.

Critères d'entrée dans le cadre U23 :

- Joueurs motivés pendant les entraînements en club
- Jouer régulièrement en compétitions et/ou en Interclubs
- Participer à ces cours en plus de ceux proposés par le club (et non en remplacement)
- Avoir une culture d'entraînement et un niveau minimum établi par le coach cantonal. Celui-ci se repose en partie sur plusieurs critères tels que les classements, l'entraînabilité, le ratio victoires/défaites.
- Répondre aux exigences ci-dessous

NB : la régularité dans les présences est un critère que nous prenons en compte lors de la saison N+1

Moyens de sélection :

- Tout au long de l'année n-1 par son investissement sportif sur les entraînements et les compétitions
- Par les résultats sportifs, l'entraînabilité et le taux de présence

Exigences :

- Avoir une attitude irréprochable – s'inscrire dans une logique poussée de progression
- Signer et respecter le partenariat « joueur-acgb »
- Participer à au moins 3 entraînements par semaine (dont deux en club si cela est possible – 1 minimum)
- Justifier d'un niveau minimum évalué par l'entraîneur cantonal

Encadrement :

- Prioritairement par l'entraîneur cantonal ou par des entraîneurs diplômés de JS et Swiss-badminton

Équipement & suivi :

- Coaching prioritaire sur la phase qualificative des Championnat Suisses Elite.

Droits d'entrée :

- 250.- frs à régler par virement AU PLUS TARD le 30 septembre.
 - o Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'arrêt souhaité par le joueur en cours de saison ou pour cause d'exclusion.
 - o Une partie des droits d'entrée sera déduit/remboursé en cas d'aide sur les organisations de l'ACGB
 - 50.—CHF pour une aide cumulée d'au moins 6h lors du jet d'eau. Si vous le prévoyez, alors vous pourrez attendre fin septembre pour vous acquitter des 200.—CHF de participation.

« PARTENARIAT U23 » 2025-2026

Ce document est un partenariat entre le joueur et l'ACGB dans lequel chacune des parties s'engage sur des actes, des comportements sociaux, civiques et humains.

Durée du contrat de confiance

Ce partenariat a une durée déterminée, il commence le 17 août 2026 et se termine le 4 juillet 2027.

Ce document doit être remis à l'entraîneur du cadre, accompagné de la participation de frs 250.- au plus tard fin septembre 2025. (Dérogation pour les joueurs aidant sur le Jet d'Eau)

Numéro de compte (CCP) : 12-10401-8 // IBAN : CH31 0900 0000 1201 0401 8

Engagement de l'ACGB

- Proposer aux joueurs une structure bien organisée.
- Développer la socialisation et l'esprit d'équipe à travers le badminton.
- Assurer des entraînements, des rencontres avec un encadrement qualifié, compétent, motivé et professionnel.
- Assurer un développement technique et tactique de qualité.
- Être à l'écoute des joueurs

Engagement du joueur

- Participer régulièrement et avec ponctualité aux entraînements
- Se concentrer, être responsable de l'amélioration technique, selon les indications des entraîneurs de cadre dans son club, être motivé aux entraînements.
- Avertir dès que possible d'une absence, exceptions faites des maladies et des imprévus valables.
- Avoir une attitude respectueuse envers ses partenaires, son entraîneur, l'encadrement, les autres joueurs.
- Être jovial, poli et respecter les règles du fair-play.
- Ne pas consommer de drogues ni de produits dopants.
- Avoir une vie saine (alimentation, sommeil, hygiène, etc.).

Sanctions

- Si le joueur enfreint une des clauses de ce partenariat, il recevra un avertissement verbal. Après 2 avertissements, une mise en garde « d'exclusion » du cadre par écrit. Dès lors, à la prochaine remarque, le joueur pourra être exclu des cadres Genevois.
- Une décision d'exclusion immédiate sera prise si le joueur commet tout acte de discrimination physique ou/et morale d'une personne ou de plusieurs personnes l'entourant.

Vous pouvez valider ce partenariat en vous inscrivant via le formulaire google form :

<https://forms.gle/oJG9mPmfAR4HMGsg9>

Placements des U23 dans les cours possibles, selon critères de saison N-1